

Faut-il taxer les contrats courts ?

A l'heure où le gouvernement réfléchit à taxer les contrats courts, il nous a semblé opportun de (re)lire le billet de Bruno Coquet : "[Taxer les contrats courts : pourquoi et comment ?](#)" publié en mai 2016.

Prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu et année de transition : quel impact pour les finances publiques et l'équité fiscale?

par [Gilles Le Garrec](#) et [Vincent Touzé](#)

Dans le cadre du Projet de Loi de Finance 2017 présenté et discuté à l'Assemblée nationale à partir du mois d'octobre, le gouvernement Valls propose une réforme fiscale majeure avec la mise en place d'un prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu dès le mois de janvier 2018.

Prélever l'IR à la source s'inscrit dans une démarche de simplification fiscale. Son principal attrait est d'offrir une meilleure synchronisation entre le moment où le revenu est perçu et celui où il est taxé, notamment au moment de la

retraite ou à la suite d'un licenciement engendrant une baisse de revenu. La simplification fiscale est totale si le contribuable n'a plus de déclaration à faire et si le prélèvement à la source est libératoire, c'est-à-dire quand l'imposition est définitive et le revenu net perçu est libéré de toute obligation fiscale.

Toutefois, mettre en place un prélèvement à la source se heurte à deux types de difficulté (Cour des comptes, 2012 ; Sterdyniak, 2015 ; Touzé, 2015).

Premièrement, tous les revenus ne sont pas aisément imposables à la source pour la simple raison qu'apprécier leur juste mesure prend du temps et que recueillir ces informations doit se faire dans le respect de la confidentialité des données récoltées. La progressivité de l'IR ainsi que l'usage de quotients conjugal et familial complexifient particulièrement le calcul, ce qui rend difficile le caractère libératoire de l'impôt prélevé à la source.

Deuxièmement, l'année de transition est difficile à fiscaliser car on ne peut pas faire payer deux impôts la même année aux ménages (un qui serait prélevé à la source sur les revenus 2018 et un autre qui serait payé avec retard sur les revenus 2017). Cependant, la non fiscalisation est également problématique car elle pourrait donner lieu à d'importantes stratégies d'optimisation fiscale et rendre inopérants les mécanismes d'incitation fiscale prévus par la loi pour certaines dépenses [\[1\]](#) (dons, emploi à domicile, etc.). Pour les contribuables bénéficiaires d'une année blanche, le gain sera effectif à leurs décès puisque ces derniers auront bien payé une année de moins d'impôt sur l'ensemble de leur cycle de vie.

Par ailleurs, payer plus tôt l'IR signifie aussi la perte de l'avantage du délai d'un an pour payer. Sans application d'une réduction égale au taux d'intérêt nominal, le prélèvement à la source s'assimile donc à une hausse implicite de l'IR. Pour

les générations qui ne paient pas encore d'IR et qui ne bénéficieront pas de l'année blanche, la hausse implicite constitue une perte évidente. La hausse d'impôt relative est égale au taux d'intérêt. Pour les générations qui paient déjà l'IR, il est nécessaire de faire un bilan entre ce qu'elles gagnent (année blanche) et perdent potentiellement (suppression du délai de paiement).

Dans un [document de travail de l'OFCE](#), nous étudions l'impact sur les finances publiques et sur le montant d'IR payé par les ménages d'un prélèvement à la source qui donnerait lieu à une année blanche. Notre étude aboutit à quatre résultats :

- Si les revenus de l'année 2017 ne sont pas fiscalisés et si la hausse fiscale implicite est neutralisée, la réforme se traduit par un manque à gagner relatif de recettes fiscales annuelles qui est approximativement égal à la différence entre le taux d'intérêt nominal et le taux de croissance nominal ;
- A l'inverse, si l'année blanche est associée à une hausse implicite de la fiscalité, alors l'Etat est gagnant car il va percevoir un surplus relatif de recettes fiscales qui est égal au taux de croissance nominal de l'économie ;
- Quelles que soient les modalités de la réforme, la rupture de l'équité devant l'impôt aboutit à un impact générationnel inégalitaire. Cet impact est toujours en faveur des générations les plus âgées au détriment des plus jeunes et futurs contribuables. Cette propriété résulte du fait que les générations les plus âgées (particulièrement les 55-65 ans) ont souvent des niveaux plus élevés d'IR (forte année blanche potentielle) et qu'elles seront moins longtemps impactées par la hausse implicite en raison d'un horizon de vie plus court. Sous l'hypothèse d'une hausse fiscale implicite de 2%, nos calculs prospectifs, réalisés à partir de l'enquête ERFS 2013, montrent que les plus jeunes générations

pourraient avoir à payer en plus l'équivalent d'une année d'IR moyen sur l'ensemble de leur cycle de vie tandis que les plus de 60 ans pourraient réaliser une économie d'environ une année moyenne d'impôt sur leur cycle de vie restant (voir graphique ci-après). Sans hausse implicite, le gain serait nul pour les futures générations de contribuables et les plus de 50 ans pourraient économiser un montant d'impôt supérieur à une année d'IR moyen sur leur cycle de vie restant ;

- Fiscaliser l'année de transition sans modifier fortement la trésorerie des ménages n'est pas simple :
 1. Un paiement échelonné sur une dizaine d'années conduit pour les ménages à une hausse élevée de l'IR (de l'ordre d'une dizaine de pourcent chaque année) ;
 2. Un paiement après le décès conduit à une dette fiscale à payer très variable qui dépend du montant d'IR dû pour l'année 2017 qui est fortement lié à l'âge du contribuable ainsi que du montant des intérêts cumulés qui dépend de façon exponentielle de l'horizon de vie du contribuable ;
 3. Il est, certes, possible de rembourser une partie des charges d'intérêt sur la créance fiscale tout en maintenant une trésorerie inchangée pour les générations de la transition, mais cela se fait, *de facto*, au prix de la perte de la synchronisation (un des objectifs principaux du prélèvement à la source).

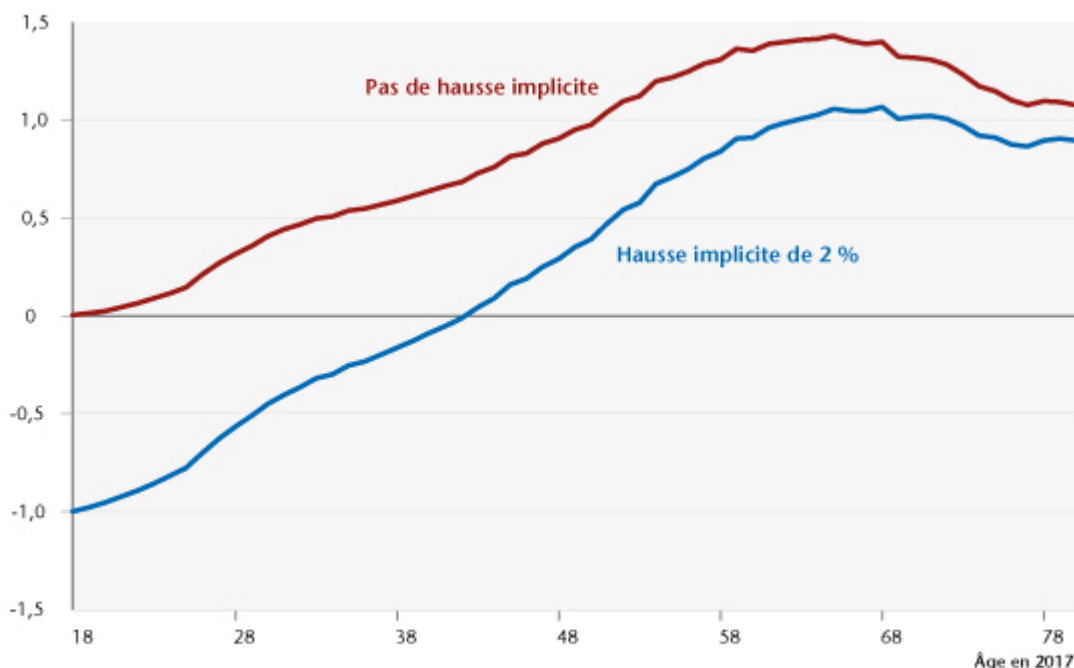
Pour conclure, le législateur fait face à trois options :

- Considérer que les inconvénients engendrés par l'année blanche et la hausse implicite de la fiscalité sont de second ordre par rapport aux avantages attendus du prélèvement à la source ;
- Neutraliser ces inconvénients en proposant aux

contribuables différentes options de remboursement de l'IR sur les revenus 2017, ce qui n'est pas sans faire apparaître d'autres inconvénients, et en annulant la hausse implicite ;

- Choisir une solution de moindre mal qui pourrait reposer sur une année 2017 partiellement blanche et une hausse fiscale limitée de façon à avoir un impact nul sur le budget de l'Etat.

Graphique. Gain de la réforme par génération en nombre d'années d'IR moyen (sur le cycle de vie restant)



Note : Il est important de souligner que ce scénario prospectif est basé sur une hypothèse d'inflation, de croissance et de taux d'intérêt faibles. Des scénarios plus optimistes sur l'évolution de l'économie, à moyen et long terme, amplifient l'impact de la suppression du délai de paiement. De ce point de vue, notre scénario peut donc être jugé minimaliste sur l'impact d'un prélèvement à la source avec hausse implicite de l'IR.

Sources : Calculs prospectifs des auteurs d'après ERFS 2013 et projections démographiques de l'INSEE (2010) et sous un scénario d'un taux d'intérêt nominal de 2 %, d'un taux d'inflation de 1% et d'une croissance de 1,5 %.

Source : Calculs prospectifs des auteurs d'après ERFS 2013 et projections démographiques de l'INSEE (2010) et sous un scénario d'un taux d'intérêt nominal de 2%, d'un taux d'inflation de 1% et d'une croissance de 1,5%.

Nota : Il est important de souligner que ce scénario prospectif est basé sur une hypothèse d'inflation, de croissance et de taux d'intérêt faibles. Des scénarios plus optimistes sur l'évolution de l'économie, à moyen et long terme, amplifient l'impact de la suppression du délai de paiement. De ce point de vue, notre scénario peut donc être

jugé minimaliste sur l'impact d'un prélèvement à la source avec hausse implicite de l'IR.

Bibliographie

Cour de Comptes, 2012, *Prélèvement à la source et impôt sur le revenu*, Rapport, février.

Sterdyniak H., 2015, « Prélèvement à la source : une réforme compliquée, un gain très limité », *Blog de l'OFCE*, 24 juin 2015.

Touzé V., 2015, « Prélever à la source l'impôt sur le revenu : une réforme compliquée et coûteuse », *Blog de l'OFCE*, 15 septembre 2015.

[\[1\]](#) A cet égard, le Projet de Loi de finance 2017 prévoit le maintien des déductions et crédits d'impôt attachés à des dépenses effectuées en 2017. Si cette clause est validée par le Parlement et par le Conseil constitutionnel, alors ces avantages fiscaux donneront droit à une réduction d'impôt en 2018. La Cour des comptes (2012) estime que le maintien de ces dépenses fiscales pour l'année de transition coûterait entre 5 à 10 milliards d'euros.

Chômage à contre-emploi

par OFCE, Département Analyse et prévision (Equipe France)

Les chiffres du chômage du mois d'août 2016 publiés par Pôle Emploi font apparaître une forte augmentation du nombre de

demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) en catégorie A[1] (+50 200 personnes en France métropolitaine). Cette forte progression efface en grande partie les améliorations observées depuis le début de l'année. Sur un an, le nombre de demandeurs d'emploi n'exerçant aucune activité reste en légère baisse (- 10 900 personnes). La hausse des inscrits en catégorie A au mois d'août a touché toutes les catégories d'âge. Si on ajoute les inscrits ayant réalisé une activité réduite au cours du mois, la hausse mensuelle est encore plus prononcée (+76 100 personnes). Les attentats qui ont frappé la France, et notamment celui du 14 juillet à Nice, ont eu un impact négatif sur l'activité touristique venant de l'étranger (hébergement-restauration, activités de loisir) avec des conséquences négatives sur l'emploi des secteurs concernés mais dont l'ampleur n'est à ce stade pas chiffrable.

Ces évolutions, franchement négatives, doivent être cependant prises avec prudence. Selon Pôle Emploi, elles reflètent en partie la modification des règles d'actualisation d'inscription décidée au mois de janvier 2016. Au mois d'août, le nombre de sorties pour défaut d'actualisation a atteint un point bas depuis l'instauration de la nouvelle règle. Ceci s'expliquerait par le nombre de jours ouvrés où il était possible de s'inscrire, particulièrement fort au mois d'août.

Ceci doit nous rappeler que les chiffres publiés par Pôle Emploi sont soumis à des aléas propres à la pratique administrative. Ces aléas ne sont pas nécessairement corrélés avec les évolutions sous-jacentes de l'emploi. En effet, l'analyse des tendances de l'emploi et du chômage nécessite la prise en compte d'autres indicateurs qui capturent mieux les évolutions du marché du travail.

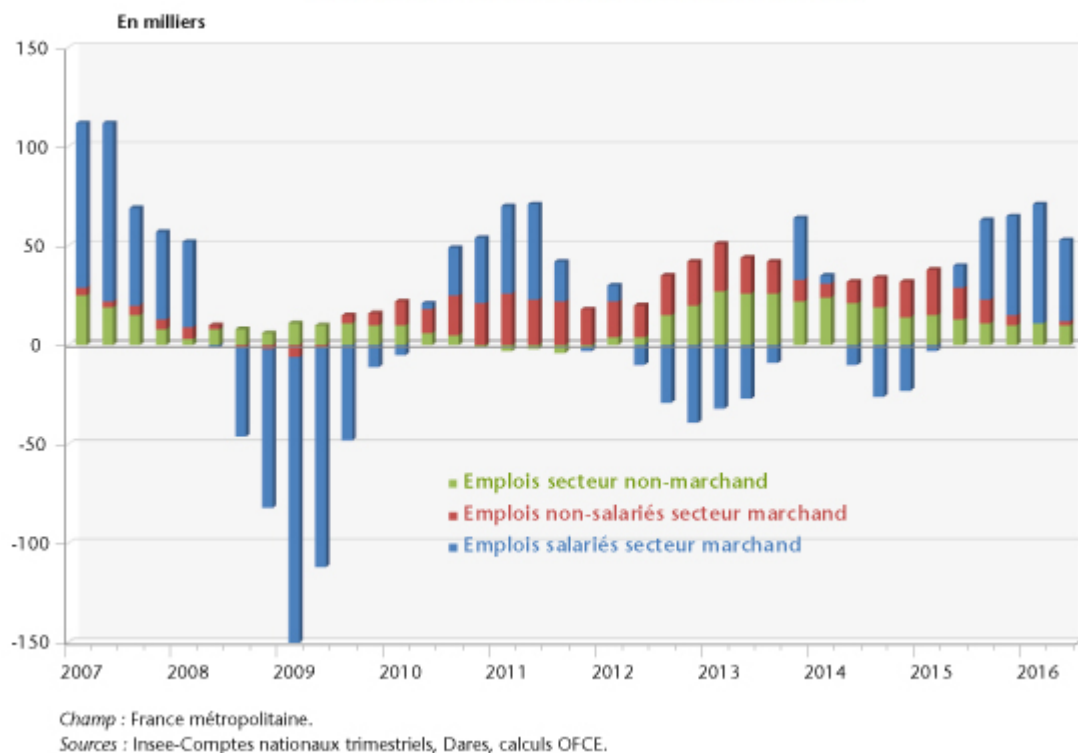
Focus : l'évolution de l'emploi au sens de la comptabilité nationale depuis un an

Malgré un chiffre de croissance décevant au deuxième trimestre 2016, [publié vendredi dernier par l'Insee](#), et la forte

augmentation du nombre de DEFM au mois d'août (dont l'évolution est souvent très volatile au mois le mois), il n'en reste pas moins que l'économie française reste créatrice d'emplois dans le secteur marchand depuis le deuxième trimestre 2015. Les créations d'emplois salariés ont ainsi atteint ou dépassé le chiffre de 40 000 par trimestre depuis 1 an, rythme légèrement plus dynamique que fin 2010-début 2011 et qui n'avait plus été observé depuis l'année 2007 (graphique 1).

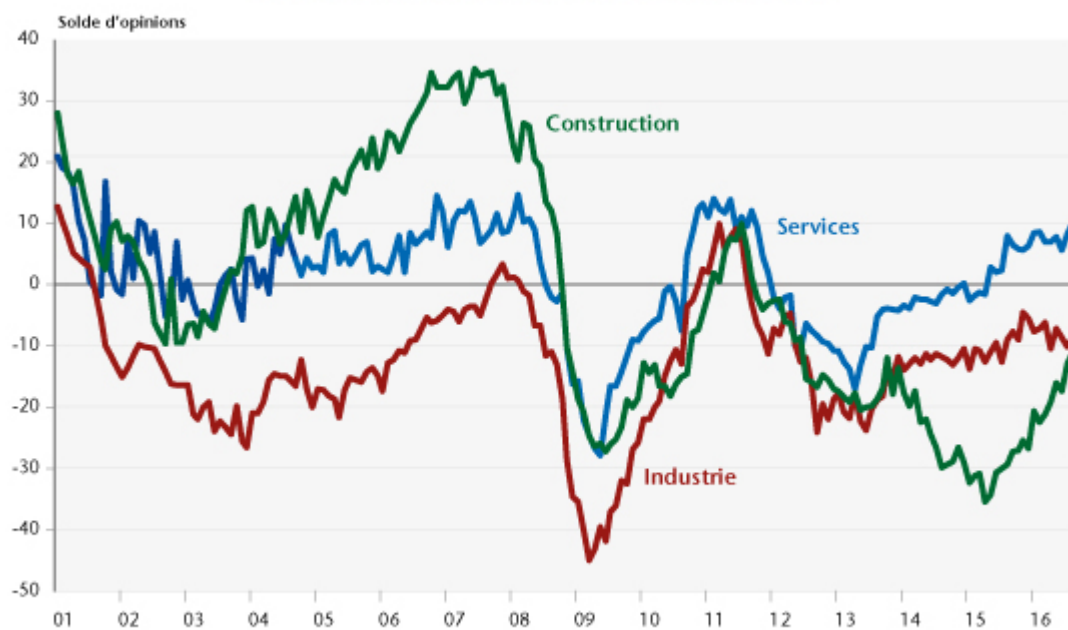
La reprise molle entamée en 2015 (+1,2 % de croissance) et qui se poursuit en 2016 (+1,1 % d'acquis à la fin du deuxième trimestre) aurait à peine permis de stabiliser le chômage, compte tenu de la croissance de la population active (+0,5 % par an) et des gains de productivité tendanciels (estimés à +0,8 % par an). Toutefois, les créations d'emplois salariés dans le secteur marchand sont stimulées par les mesures de baisse du coût du travail (CICE, Pacte de responsabilité, prime à l'embauche) qui enrichissent la croissance en emplois. Depuis quatre trimestres, les créations d'emplois salariés dans le secteur marchand ont contribué à 75 % des créations d'emplois, le reste se répartissant entre les créations d'emplois dans le secteur non-marchand [\[2\]](#) (pour 17 %) et les emplois non-salariés marchands (pour 8 %).

Graphique 1. Évolution trimestrielle de l'emploi



La panne de croissance observée au deuxième trimestre, les attentats et le *Brexit* ne semblent pas remettre en cause la dynamique de l'emploi salarié marchand. Au-delà des derniers chiffres positifs portant sur le nombre d'intérimaires en fin de mois (+0,7 % en juillet), et sur les déclarations d'embauche de plus d'un mois (hors intérim) qui augmentent de 3,7 % en août après une hausse de 0,6 % au mois de juillet, les intentions d'embauches déclarées dans les enquêtes de conjoncture indiquent une poursuite des créations d'emplois dans les services marchands au troisième trimestre, ainsi qu'un net ralentissement des destructions d'emplois dans le secteur de la construction (graphique 2). Concernant les industries manufacturières, les intentions d'embauches sont plus hésitantes au premier semestre, après cependant une nette amélioration en 2015.

Graphique 2. Intentions d'embauches en France



Source : Commission européenne.

Tableau. Évolutions comparées du nombre de chômeurs au sens du BIT et des DEFM...

En milliers

	Chômeurs BIT	DEFM cat. A	DEFM cat. A,B,C
... depuis mai 2012	+109	+634	+1160
dont depuis 1 an	-133	-11	+102
... entre Mai 2007 et mai 2012	+496	+784	+1124

Champ : France métropolitaine.

Sources : Insee, Dares, Pôle emploi, calculs OFCE.

[1] Les inscrits en catégorie A n'ont exercé aucune activité, pas même réduite, à la différence des inscrits en catégories B et C.

[2] Dans le secteur non-marchand, les créations d'emplois sont tirées notamment par les contrats aidés (emplois d'avenir, contrats d'accompagnement dans l'emploi).

Eclairage sur le négationnisme économique

Par Pierre Cahuc et André Zylberberg

Nous remercions Xavier Ragot de nous permettre de répondre à son commentaire sur notre ouvrage, *Le Négationnisme économique*. Comme beaucoup de contradicteurs, Xavier Ragot estime que

1/ « le titre même du livre procède d'une grande violence. Ce livre témoigne d'une pente dangereuse du débat intellectuel qui va à la fois vers une caricature du débat et une violence verbale »,

2/ notre ouvrage relève « d'une approche scientifique et réductrice » qui « affirme une foi dans le savoir issue des expériences naturelles qui ne lui semble pas faire consensus en économie »,

3/ nous voulons « importer dans le débat public la hiérarchie du débat académique ».

Nous répondons ci-dessus à ces trois assertions avec lesquelles nous sommes en désaccord.

1/ Sur le négationnisme économique

L'expression « négationnisme économique » ne caricature pas le débat. Nous l'avons choisie car la notion de « négationnisme scientifique » est une expression consacrée dans les débats sur la science, et nous parlons ici de science. Cette expression est couramment usitée notamment sur le blog scientifique du journal *Le Monde*, « Passeurs de Sciences », primé meilleur blog dans le domaine scientifique. Notre ouvrage en rappelle la signification, dès l'introduction, et

la développe dans le chapitre 7. Nous rappelons que le négationnisme scientifique est une stratégie qui repose sur quatre piliers :

- 1/ Semer le doute et fustiger « la pensée unique » ;
- 2/ Dénoncer des intérêts mercantiles ou idéologiques ;
- 3/ Condamner la science car elle n'explique pas tout ;
- 4/ Promouvoir des sociétés savantes « alternatives » ;

Cette stratégie a pour but de discréditer des chercheurs qui obtiennent des résultats jugés gênants. Elle affecte toutes les disciplines à plus ou moins grande échelle, comme l'ont montré les ouvrages de Robert Proctor[\[1\]](#) et de Naomi Oreske et Erik Conway[\[2\]](#). C'est précisément cette stratégie qui est adoptée dans les deux manifestes des Economistes Atterrés[\[3\]](#) et dans l'ouvrage intitulé *A quoi servent les économistes s'ils disent tous la même chose*[\[4\]](#). Ces textes s'appuient sur les quatre piliers du négationnisme scientifique rappelé ci-dessus. Ils annoncent haut et fort l'existence d'une pensée unique (pilier 1) cédant peu ou prou aux exigences des marchés financiers (pilier 2), donc incapable de prévoir les crises financières (pilier 3), il en résulte la nécessité de créer des sociétés savantes alternatives (l'AFEP existe déjà mais il est réclamé en plus l'ouverture d'une nouvelle section d'économie à l'Université...) (pilier 4).

Cette stratégie ne nourrit pas le débat. Elle l'annihile. Elle ne vise qu'à discréditer des chercheurs anonymes ou reconnus. Jean Tirole a été récemment la victime d'un tel discrédit de la part de certains économistes auto-proclamés « hétérodoxes ».

2/ Sur l'approche scientifique et réductrice.

Xavier Ragot affirme que « la promotion au statut de vérité du

consensus des économistes (Cahuc, Zylberberg, p. 185), est gênante, car elle ne tient pas compte des contributions de travaux « minoritaires ». Nous n'érigions nullement le consensus en vérité, nous disons très précisément (p. 185) que le consensus, lorsqu'il existe, est *la meilleure approximation* de la « vérité ». L'usage des guillemets sur le mot *vérité* et la qualification de *meilleure approximation* montrent bien que nous ne sommes pas du tout dans l'idée d'un absolutisme scientifique. Notre usage des termes *consensus* et *vérité* nous semblent correspondre à l'usage habituel dans la démarche scientifique.

Pour conforter notre position sur ce point, citons encore notre ouvrage pages 184-185 : « Faire confiance à une communauté constituée de milliers de chercheurs reste la meilleure option pour avoir une opinion éclairée sur les sujets que nous ne connaissons pas. C'est néanmoins une forme de pari, car même si la science constitue le moyen le plus fiable de produire des connaissances, elle peut se tromper. Mais douter systématiquement des résultats obtenus par les scientifiques spécialistes de la question posée et préférer se fier à des experts auto-proclamés est bien plus risqué » ; et page 186 : « L'élaboration du savoir est une œuvre collective où chaque chercheur produit des résultats dont la robustesse est testée par d'autres chercheurs. La « connaissance scientifique » est la photographie de cette œuvre collective à un moment donné. C'est l'image la plus fiable de ce que nous savons sur l'état du monde. Cette image n'est pas fixe, elle est même en constante évolution ».

Ainsi, lorsqu'aucune étude empirique sur la réduction de la durée légale ou conventionnelle du travail (hors abaissement de charges) ne trouve d'effet positif sur l'emploi, rien ne permet d'affirmer que réduire la durée du travail puisse créer des emplois... tant qu'aucune étude publiée ne trouve le contraire. Le négationnisme économique consiste à nier ces résultats en affirmant qu'ils procèdent d'une pensée unique

guidée par l'ignorance du monde réel ou par une conspiration. Nous affirmons donc que le débat est toujours nécessaire, mais qu'il doit respecter des règles pour être constructif : les arguments avancés doivent s'appuyer sur des contributions qui ont passé la « critique des pairs » pour que leur pertinence soit certifiée. Bien évidemment, sur de nombreux sujets, les études disponibles ne permettent pas de dégager des résultats convergents. Dans ce cas, il faut savoir le reconnaître. Plusieurs exemples illustrent cette situation dans notre ouvrage.

3/ Sur nos recommandations pour ouvrir le débat et le rendre transparent

Comme nous l'avons évoqué auparavant, notre objectif n'est pas de clore le « débat intellectuel », accessible au public non spécialiste, mais de le rendre plus constructif et plus informatif. Les débats en économie, même lorsqu'il s'agit simplement de présenter des faits, sont souvent assimilés à des confrontations politiques, ou des pugilats entre divers courants de pensées. Nous disons simplement que pour organiser des débats informatifs (page 209) « les journalistes devraient cesser de faire systématiquement appel aux mêmes intervenants, surtout lorsqu'ils n'ont aucune activité de recherche avérée tout en étant néanmoins capables de s'exprimer sur tous les sujets. Ils devraient plutôt solliciter d'authentiques spécialistes. Le classement de plus de 800 économistes en France sur le site IDEAS peut les aider à sélectionner des intervenants pertinents. Dans tous les cas, il faut consulter les pages web des chercheurs afin de s'assurer que leurs publications figurent dans des revues scientifiques de bon niveau, dont la liste est disponible sur le même site IDEAS. Si un économiste n'a aucune publication au cours des cinq dernières années dans les 1700 revues répertoriées sur ce site on peut en conclure que ce n'est plus un chercheur actif depuis un bon moment, et il est préférable de s'adresser à

quelqu'un d'autre pour avoir un avis éclairé. Les journalistes devraient aussi demander systématiquement les références des articles sur lesquels les chercheurs s'appuient pour fonder leurs jugements et, le cas échéant, réclamer que ces articles soient mis en ligne à la disposition des lecteurs, auditeurs ou téléspectateurs ».

Ainsi, loin de vouloir « importer dans le débat public la hiérarchie du débat académique » selon les mots de Xavier Ragot, nous voudrions simplement que le débat académique soit mieux portée à la connaissance des non-spécialistes afin qu'ils puissent distinguer ce qui relève des incertitudes (ou des consensus) entre chercheurs de ce qui relève des options politiques des intervenants.

[\[1\]](#) *Golden Holocaust : La Conspiration des industriels du tabac*, Sainte Marguerite sur Mer, Équateurs, 2014.

[\[2\]](#) *Les Marchands de doute. Ou comment une poignée de scientifiques ont masqué la vérité sur des enjeux de société tels que le tabagisme et le réchauffement climatique*, Paris, Editions le Pommier, 2012.

[\[3\]](#) *Manifeste des économistes atterrés (2010) et Nouveau manifeste des économistes atterrés (2015)*, éditions LLL.

[\[4\]](#) Editions LLL 2015.

« Le négationnisme économique » de Cahuc et Zylberberg : l'économie au premier ordre

par [Xavier Ragot](#)

Le livre de Pierre Cahuc et André Zylberberg[1] est une injonction à tenir compte des vérités scientifiques de l'économie dans le débat public, face aux interventions cachant des intérêts privés ou idéologiques. Le livre contient des développements intéressants, décrivant les résultats de travaux empiriques utilisant des expériences naturelles pour évaluer des politiques économiques dans le domaine éducatif, de la politique fiscale, de la réduction du temps de travail, etc.

Cependant, le livre est caricatural et probablement contre-productif tant les affirmations sont à la frontière du raisonnable. Au-delà du débat sur les 35 heures ou sur le CICE, c'est le statut du savoir économique dans le débat public qui est en jeu.

1) L'économie est-elle devenue une science expérimentale comme la médecine et la biologie ?

Le cœur du livre est l'affirmation que la science économique produit des savoirs de même niveau scientifique que la médecine, pour traiter les maux sociaux. Je ne pense pas que cela soit vrai et l'on peut simplement citer le Prix Nobel d'économie 2015, [Angus Deaton](#) :

« Je soutiens que les expériences n'ont pas de capacités spéciales à produire un savoir plus crédible que d'autres méthodes, et que les expériences réalisées sont souvent sujettes à des problèmes pratiques qui sapent leur prétention à une supériorité statistique ou épistémologique » ([Deaton](#)

[2010](#), je traduis).

La charge est sévère et il ne s'agit pas de nier l'apport des expériences en économie mais de comprendre leurs limites et reconnaître qu'il y a bien d'autres approches en économie (les expériences naturelles ou contrôlées ne concernent qu'un petit pourcentage des travaux empiriques en économie).

Quelles sont les limites des expériences ? Les expériences naturelles permettent seulement de mesurer les effets moyens de premier ordre sans mesurer les effets secondaires (que l'on appelle les effets d'équilibre général) qui peuvent changer considérablement les résultats. Un exemple connu : les travaux du Prix Nobel Heckman (1998) en économie de l'éducation, qui montrent que ces effets d'équilibre général changent considérablement les résultats des expériences, au moins dans certains cas.

Par ailleurs, les expériences ne permettent pas de prendre en compte l'hétérogénéité des effets sur les populations, de bien mesurer les intervalles de confiance, etc. Je laisse ici ces discussions techniques développées dans l'article de [Deaton](#). On peut aussi noter que le pouvoir de généralisation des expériences naturelles est souvent faible, ces expériences étant par construction non reproductibles.

Donnons un exemple : Cahuc et Zylberberg utilisent l'étude de Mathieu Chemin et Etienne Wasmer (2009) sur la comparaison de l'effet de la réduction du temps de travail entre l'Alsace et la France entière pour identifier l'effet sur l'emploi d'une réduction additionnelle de 20 minutes du temps de travail. Ce travail ne trouve pas d'effets d'une réduction additionnelle de 20 minutes du temps de travail sur l'emploi. Peut-on en conclure que le passage à 35 heures, soit une réduction dix fois supérieure du temps de travail, n'a pas d'effets sur l'emploi ? Peut-il y avoir des effets d'interaction entre les baisses de cotisations et la réduction du temps de travail ? Je ne crois pas que l'on puisse affirmer que la seule

réduction du temps de travail crée de l'emploi, mais cela me semble difficile d'affirmer scientifiquement que le passage aux 35 heures n'a pas créé d'emplois sur la base des études citées (les auteurs mobilisent aussi l'exemple du Québec où la réduction a été bien plus importante).

L'économiste utilise les données d'une manière bien plus diverse que ce que présentent Cahuc et Zylberberg. Le livre ne parle pas des expériences de laboratoire réalisées en économie (voir Levitt et List, 2007). Ensuite, le rapport de l'économie aux données est en train de changer avec le vaste accès aux données que permet la diffusion du numérique (le *big data* pour aller vite). Les techniques économétriques feront probablement une utilisation plus intense de l'économétrie structurelle. Dans un travail récent (Challe *et al.*, 2016), nous développons, par exemple, un cadre permettant d'utiliser à la fois des données microéconomiques et macroéconomiques pour mesurer les effets de la grande récession aux Etats-Unis. Enfin, on assiste à un retour de l'histoire économique et des séries longues. Les travaux de Thomas Piketty en sont un exemple, à juste titre remarqué. D'autres travaux, sur l'instabilité financière (notamment ceux de Moritz Schularik et Alan M. Taylor) retrouvent aussi le temps long pour produire de l'intelligibilité. Bref, le rapport aux données en économie mobilise plusieurs méthodes qui peuvent donner des résultats contradictoires.

Ce n'est pas un détail, l'approche scientifique du livre est réductrice. Le livre de Cahuc et Zylberberg affirme une foi dans le savoir issue des expériences naturelles qui ne me semble pas faire consensus en économie.

2) Comment passer à côté des questions importantes

Un aspect du livre montre concrètement le problème de l'approche. Les auteurs sont très sévères envers le CICE (la baisse des cotisations sociales employeurs décidée par le gouvernement jusqu'à 2,5 fois le SMIC) avec comme argument

principal qu'il est connu que la baisse des cotisations au voisinage du SMIC a des effets bien plus grands sur l'emploi que pour des niveaux plus hauts de salaire. Ce dernier point est vrai mais les auteurs passent à côté du problème. Quel est-il ?

Les premières années d'existence de l'euro ont vu des divergences inédites du coût du travail et d'inflation entre les pays européens. L'histoire européenne, jusque dans les années 1990, gérait ces divergences par des dévaluations/réévaluations qui ne sont plus possibles du fait de la monnaie unique. La question que les économistes se posent en regardant cette situation est de savoir si la zone euro peut survivre à de tels désajustements (voir les positions récentes de Stiglitz sur le sujet). La discussion s'est portée sur la mise en place de dévaluation interne dans les pays européens surévalués et de hausse de salaires dans les pays sous-évalués. Pour ce faire, l'Allemagne a mis en place un salaire minimum, des pays ont baissé les salaires des fonctionnaires, d'autres ont baissé leurs cotisations (en France, le CICE) sachant que d'autres outils fiscaux sont possibles (voir Emmanuel Farhi, Gita Gopinath et Oleg Itskhoki, 2013). La question cruciale est donc la suivante : 1) Faut-il faire une dévaluation interne en France et de combien ? 2) Si nécessaire, comment faire une dévaluation interne non récessionniste et qui n'augmente pas les inégalités ?

On voit bien le problème si l'on répond à ces questions par l'effet des baisses de cotisations au voisinage du SMIC. Cela montre le danger de ne reposer que sur les seuls résultats mesurables par les expériences : on passe à côté de questions essentielles que l'on ne peut trancher par cette méthode.

3) Le problème du « keynésianisme »

Les auteurs affirment que le keynésianisme est porteur d'un terreau négationniste tout en affirmant dans le livre que les

recettes de Keynes fonctionnent parfois mais pas tout le temps, ce avec quoi tous les économistes seront d'accord. Sans nuances, ces propos sont problématiques. En effet, on assiste dans les années récentes (après la crise des *subprimes* de 2008) à un retour des visions keynésiennes, qui se voit dans les publications les plus récentes. J'irai jusqu'à dire que nous vivons un moment keynésien avec une grande instabilité financière et de massifs déséquilibres macroéconomiques (Ragot, 2016).

Qu'est-ce donc que le keynésianisme ? (Ce n'est, bien sûr, pas l'irresponsabilité fiscale de toujours plus de dettes publiques) C'est l'affirmation que les mouvements de prix ne permettent pas toujours aux marchés de fonctionner normalement. Les prix évoluent lentement, les salaires sont rigides à la baisse, les taux d'intérêt nominaux ne peuvent être très négatifs, etc. De ce fait, il existe des externalités de demande qui justifient l'intervention publique pour stabiliser l'économie. Le débat français produit des concepts comme « le keynésianisme » ou le « libéralisme » qui n'ont pas de sens dans la science économique. C'est le rôle du scientifique d'éviter les faux débats, pas de les entretenir.

4) Faut-il n'écouter que les chercheurs publiant dans les meilleures revues ?

Le débat public est très différent, dans son but et dans sa forme, du débat scientifique. Cahuc et Zylberberg veulent importer dans le débat public la hiérarchie du débat académique. Cela ne peut pas fonctionner.

On aura toujours besoin d'économistes non-académiques pour discuter des sujets économiques. L'actualité économique suscite des questions auxquelles les académiques n'ont pas de réponse consensuelle. La presse économique est remplie d'avis d'économistes de banques, de marché, d'institutions, de syndicats qui ont des points de vue légitimes tout en étant non-académiques. Des journaux présentent leur point de vue

comme *Alternatives Economiques*, cité par Cahuc et Zylberberg, mais aussi le *Financial Times* qui mélange aussi les genres. Des économistes avec de faibles références strictement académiques sont légitimes dans ce débat, même s'ils ont des avis différents d'autres chercheurs avec des listes de publication plus fournies.

Ces contradictions sont vécues concrètement à l'OFCE qui a pour mission de contribuer au débat public avec la rigueur académique. C'est un exercice très difficile, il demande une connaissance des données, du cadre juridique, de la littérature académique produite par les institutions, comme le Trésor, l'OCDE, le FMI, la Commission européenne. La connaissance de la littérature économique est nécessaire mais est loin d'être suffisante pour des contributions utiles au débat public.

Un exemple de la volonté des économistes de contribuer au débat public est celui des différentes pétitions autour de la loi El Khomry. Les pétitions ont largement débattu de l'effet des coûts de licenciement sur les embauches et la forme du contrat de travail, mais pas de l'inversion des normes (sujet impossible à évaluer rigoureusement à ma connaissance) qui est pourtant le cœur du débat entre le gouvernement et les syndicats ! Il n'est pas sûr que l'idée de consensus parmi les économistes soit sortie grandie de cet épisode.

5) Lorsque le consensus existe en économie, faut-il n'écouter que lui ?

Le consensus avant la crise des *subprimes* était que la financiarisation et la titrisation étaient des facteurs de stabilisation économique, du fait de la répartition des risques, etc. Des études microéconomiques pouvaient confirmer ces intuitions car elles ne capturaient pas la source réelle de l'instabilité financière, qui était la corrélation des risques dans les portefeuilles des investisseurs. Ce consensus était faux, nous le savons maintenant. Certes des économistes hors

du consensus, comme Roubini ou Aglietta, et certains journalistes économistes comme ceux de *The Economist*, ont alerté des effets déstabilisateurs de la finance, mais ils étaient hors du consensus.

Le politique (et le débat public) est obligé de se demander : que se passe-t-il si le consensus se trompe ? Il doit gérer tous les risques, c'est sa responsabilité. Le point de vue consensuel des économistes est souvent faiblement informatif sur la diversité des points de vue et les risques encourus. La voix publique des économistes hors du consensus est nécessaire et utile. Par exemple, le Prix Nobel d'économie a été remis à Eugène Fama et Robert Schiller qui tous deux ont étudié l'économie financière. Le premier affirme que les marchés financiers sont efficaces, le second que les marchés financiers génèrent une volatilité excessive. Des journaux portent des visions hors du consensus, comme *Alternatives Economiques* en France (au moins c'est dans le titre). Ces journaux sont utiles au débat public, précisément du fait de leur ouverture au débat.

Dans le domaine scientifique, la diversité des méthodes et la connaissance de méthodologie hors du consensus enrichissent le débat. Pour cette même raison, j'étais plutôt contre la création d'une nouvelle section d'économistes hétérodoxes, portée par l'AFEP, car je perçois le coût intellectuel de la segmentation du monde des économistes. Pour cette même raison, la promotion au statut de vérité du consensus des économistes (Cahuc, Zylberberg, p. 185), est gênante, car elle ne tient pas compte des contributions de travaux « minoritaires ».

6) « Le négationnisme économique » : radicalisation du discours

Les auteurs fustigent les critiques idéologiques de l'économie qui ne connaissent pas les résultats ou même la pratique des économistes. La science économique porte de forts enjeux politiques et elle est donc toujours attaquée quand des

résultats dérangeant. Certaines critiques abaissent le débat intellectuel au niveau d'injures personnelles. La défense de l'intégrité des économistes est bienvenue, mais elle demande une grande pédagogie et modestie pour expliquer ce que l'on sait et ce que l'on ne sait pas.

A la lecture du livre de Cahuc et Zylberberg, on a l'impression que les auteurs prennent les armes de leurs adversaires : on définit deux camps (la vraie science et les négationnistes), on laisse planer des doutes sur l'honnêteté intellectuelle des pseudo-scientifiques hors du consensus, on procède par amalgame, en mélangeant les intellectuels (Sartre) et les économistes académiques. Le titre même du livre procède d'une grande violence. Ce livre témoigne d'une pente dangereuse du débat intellectuel qui va à la fois vers une caricature du débat et une violence verbale. Tous les économistes intervenant dans le débat public se sont déjà fait insulter par des personnes en désaccord avec les résultats présentés, pour de pures raisons idéologiques. Il faut combattre l'insulte, mais pas en laissant penser que l'on peut échapper au débat du fait de son statut académique.

Le débat en Angleterre sur le Brexit a montré comment les économistes et les experts étaient rejetés du fait de leur arrogance perçue. Je ne suis pas sûr que la position scientifique du livre soit une solution à cette évolution du débat public. Pour reprendre Angus Deaton dans un entretien récent au journal *Le monde* :

« Croire que l'on a toutes les données, c'est manquer singulièrement d'humilité. ... Il y a certes un consensus en économie, mais son périmètre est bien plus réduit que ne le pense les économistes ».

Références

Angus Deaton, 2010, « [Instruments, Randomization, and Learning](#)

[about Development](#) », *Journal of Economic Literature*, 48, 424-455.

Edouard Challe, Julien Matheron, Xavier Ragot et Juan Rubio-Ramirez, « Precautionary Saving and Aggregate Demand », *Quantitative Economics*, forthcoming.

Matthieu Chemin et Etienne Wasmer, 2009 : « [Using Alsace-Moselle Local Laws to Build a Difference-in Differences Estimation Strategy of the Employment Effects of the 35-hour Workweek Regulation in France](#) », *Journal of Labor Economics*, vol. 27(4), 487-524.

Emmanuel Farhi, Gita Gopinath et Oleg Itskhoki, 2013, « [Fiscal Devaluations](#) », *Review of Economic Studies*, 81 (2), 725-760.

James J. Heckman, Lance Lochner et Christopher Taber, 1998, « General-Equilibrium Treatment Effects: A Study of Tuition Policy », *The American Economic Review*, 381-386.

Steven D. Levitt et John A. List, 2007, « What Do Laboratory Experiments Measuring Social Preferences Reveal About the Real World ? », *Journal of Economic Perspectives*, Vol. 21, n° 2, 153-174.

Xavier Ragot, 2016, « [Le retour de l'économie Keynésienne](#) », *Revue d'Economie Financière*.

[1] Pierre Cahuc et André Zylberberg, *Le négationnisme économique et comment s'en débarrasser*, Paris, Flammarion, 2016.

Assurance chômage des seniors, peu de problèmes, beaucoup de solutions

par Bruno Coquet (IZA et OFCE)

Depuis le début des années 1960 les seniors bénéficient d'un accès privilégié à l'assurance chômage et de dispositions spécifiques d'indemnisation, notamment une durée potentielle de leurs droits très étendue. Ce type de pratique est commun à de nombreux régimes d'assurance chômage dans le monde.

Jusqu'au milieu des années 1990 ces règles n'ont pas suscité de débat. Les seniors étaient en effet très souvent orientés vers des dispositifs de préretraites qui occultaient les comportements indésirables que peuvent susciter – tant de la part des employeurs, des salariés que des chômeurs – des règles d'assurance chômage inadaptées ou mal contrôlées. Avec l'abandon des préretraites, ces comportements sont apparus plus clairement, créant un débat sur la responsabilité et la suppression des règles d'indemnisation du chômage spécifiques aux seniors.

Les droits dont bénéficiaient les chômeurs seniors ont en conséquence été progressivement réduits ; leur suppression totale figure toujours parmi les demandes de réforme les plus régulièrement mises en avant, que ce soit au nom de la rectification des comportements indésirables qu'elles engendrent ou du redressement des comptes de l'Unedic. C'est cette question qu'analyse la Note de l'OFCE n°XX.

Les seniors n'apparaissent cependant pas surreprésentés au chômage, ni en particulier au chômage indemnisé. Il n'est pas aisé d'illustrer que ces chômeurs indemnisés fassent preuve d'un aléa moral particulièrement fort, en dépit des longues durées d'indemnisation dont beaucoup d'entre eux bénéficient

(pas tous car seulement la moitié des seniors qui entrent au chômage sont éligibles à une durée potentielle des droits de 36 mois).

Les « préretraites Unedic » apparaissent comme un phénomène marginal tant en termes quantitatifs, car elles ne concernent à peine plus de 5% des seniors indemnisés par l'assurance chômage, qu'en termes financiers puisque leur poids dans les dépenses de l'Unedic est du même ordre de grandeur.

On oublie souvent de le mentionner mais les 50 ans et plus sont un groupe contributeur net à l'assurance chômage : moins exposé à ce risque que d'autres tranches d'âge, les seniors qui subissent ce risque ont cependant besoin d'une protection adaptée aux difficultés particulières qu'ils rencontrent sur le marché du travail. Dans ces conditions, toute réduction de leurs droits qui ne se traduirait par une diminution significative de leurs cotisations devrait être considérée avec prudence.

Sur la base de ces éléments de diagnostic, nous montrons que l'assureur a de nombreuses possibilités pour renforcer l'efficacité l'assurance chômage des seniors, à moindre coût. Nous proposons pour cela des solutions techniques, certaines très ciblées, d'autres plus ambitieuses, que l'assureur pourrait mettre en œuvre afin de réduire les défauts que les partenaires sociaux jugent prioritaires. Ces propositions sont de deux ordres :

- Traiter les problèmes avérés... sans affecter la logique d'ensemble

□ Réduire l'incitation aux préretraites Unedic, sachant que pour cela il est inutile et inefficace de taxer tous les seniors ;

□ Réexaminer l'opportunité de maintenir l'Allocation de Solidarité Spécifique (ASS), avant de modifier la réglementation de l'assurance chômage ;

- Revoir les modalités de maintien des droits au-delà de la durée maximale d'indemnisation, jusqu'à la retraite ;
- Renforcer l'accompagnement, dans la mesure où il s'avérerait que c'est sa faiblesse qui serait à l'origine d'un aléa moral chez les chômeurs seniors.
 - Revoir la logique d'ensemble pour réduire les problèmes avérés et futurs
- Créer un plafond de durée potentielle des droits continûment croissant avec l'âge ;
- Plafonner les possibilités de la validation des trimestres de retraite grâce à des trimestres de chômage indemnisé ;
- Créer un compte individuel partiel, afin de lutter contre l'aléa moral, de réintroduire plus de contributivité et d'équité dans le système, pour les seniors tels qu'ils sont actuellement définis, ou plus largement ;
- Dans le périmètre actuel d'affiliation à l'assurance chômage, poser la question des cotisations des seniors à l'assurance chômage.

Ces solutions sont parfois complémentaires, parfois exclusives les unes des autres. Elles montrent que de nombreuses solutions à la fois incitatives et économiques sont possibles en dehors de la réduction paramétrique de la « générosité » des droits des seniors. Le paramétrage de ces solutions pourrait être ajusté pour trouver des points d'équilibre lors de la négociation.

Pour en savoir plus : Coquet Bruno, 2016, « [Assurance chômage des seniors : peu de problèmes, beaucoup de solutions](#) », OFCE policy brief 3, 8 septembre

Italie et marché du travail : une embellie à nuancer

Par Céline Antonin

Depuis le début 2015, le retour de la croissance, la mise en œuvre de l'acte II du *Jobs Act* de Matteo Renzi, et la baisse des charges sur les entreprises, ont indéniablement contribué à l'embellie sur le front de l'emploi en Italie. Le dynamisme des créations d'emplois, notamment en CDI et la hausse de la population active, ont pu donner le sentiment que la libéralisation (partielle) avait résolu les faiblesses structurelles du marché du travail. Pourtant, au premier semestre 2016, les créations d'emplois en CDI se sont très fortement tariées et c'est désormais l'augmentation des CDD et contrats indépendants qui contribue à la croissance de l'emploi. Par ailleurs, la productivité du travail a stagné avec un enrichissement de la croissance en emplois, en particulier dans le secteur des services. Par conséquent, en l'absence d'autres mesures complémentaires pour résoudre les fragilités structurelles de l'Italie, l'embellie sur le marché du travail risque de ne pas durer.

Un bref rappel des mesures récentes sur le marché du travail

Le *Jobs Act* s'inscrit dans la continuité d'une série de mesures récentes, mises en place depuis 2012, destinées à flexibiliser le marché du travail (voir [C. Antonin, le Jobs Act de Matteo Renzi : un optimisme très mesuré](#)). Dans son acte I, le *Jobs Act* a permis d'allonger la durée des CDD de 12 à 36 mois, en supprimant les périodes de carence et en autorisant un renouvellement plus important, tout en limitant la proportion de CDD conclus au sein d'une entreprise. Dans

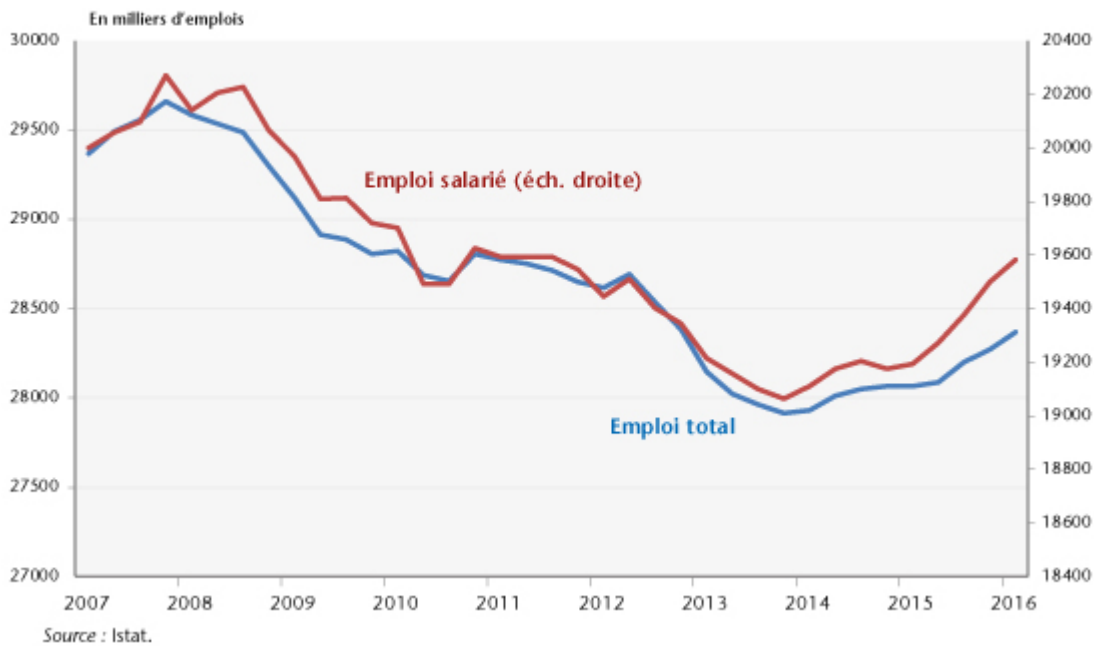
son acte II, il a introduit une nouvelle forme de contrat à durée indéterminée, à protection croissante, comportant des indemnités de licenciement croissantes avec l'ancienneté. Par ailleurs, il a supprimé l'usage abusif des contrats de collaboration, contrats précaires souvent utilisés pour dissimuler des relations de travail salarié. Ces contrats devaient être transformés en contrats de travail salarié à partir du 1^{er} janvier 2016 (1^{er} janvier 2017 pour les administrations publiques).

Par ailleurs, l'Italie a fait le pari de la baisse de la fiscalité sur le travail : en 2015, la part salariale de l'IRAP (impôt régional sur les activités productives) pour les personnes employées en CDI a été supprimée. Surtout, la Loi de finances pour 2015 a supprimé les cotisations sociales pendant 3 ans sur les nouveaux contrats CDI à protection croissante, dans la limite de 8 060 euros par an pour les nouveaux embauchés entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2015 qui n'ont pas été employés en CDI dans les six mois précédents leur embauche, pour un coût budgétaire total de 1,8 milliard d'euros. Le dispositif a été reconduit, partiellement, en 2016 : les entreprises qui embaucheront sur les nouvelles formes de CDI en 2016 seront exonérées de 40 % des cotisations sociales pendant 2 ans, et le plafond d'exonération de cotisations est abaissé à 3250 euros par salarié.

Une forte augmentation du nombre d'emplois créés, mais une stagnation des créations d'emplois en CDI en 2016...

Depuis le début de l'année 2015, le nombre d'emplois a fortement progressé en Italie (graphique 1), même si on est loin d'avoir retrouvé le niveau d'avant-crise : entre le premier trimestre 2015 et le premier trimestre 2016, il a augmenté de 304 000 (+391 000 pour l'emploi salarié).

Graphique 1. Emploi salarié et emploi total en stock



Si l'on regarde plus en détail (tableau 1), on constate une différence majeure entre 2015 et le premier semestre 2016: le nombre de nouveaux CDI a explosé en 2015 (+281 000 entre janvier et décembre 2015), avant de se tarir au premier semestre 2016 (-18 000 entre janvier et juin 2016). En 2015, le spectaculaire accroissement du nombre de CDI s'explique en partie par la substitution des emplois permanents à garantie progressive aux emplois précaires. Ainsi, sur les 2,0 millions de CDI créés en 2015, on dénombrait 1,4 million de nouveaux CDI et 575 000 de contrats à durée déterminée transformés en CDI (source : INPS). 60,8 % de ces nouveaux contrats ont bénéficié de l'exonération des cotisations sociales. En revanche, depuis le début 2016, le nombre de nouveaux CDI a chuté de 33 % au premier semestre 2016 par rapport au premier semestre 2015, sous l'effet d'une création moindre de CDI *ex nihilo* et une forte baisse des transformations de CDD en CDI (-37 %). En revanche, on note une forte hausse du nombre d'indépendants en 2016, après deux années consécutives de baisse.

Tableau 1. Créations d'emplois par catégories, en flux

En milliers d'emplois

	Jan-Déc 2015	Jan-Juin 2015	Jan-Juin 2016
Emploi salarié	316	194	61
en CDI	281	143	-18
en CDD	35	51	79
Indépendants	-135	-80	126
Emploi total	181	114	187

Source : Istat, calculs de l'auteur.

Ainsi, l'engouement pour les CDI a surtout eu lieu en 2015, avant de s'étioler en 2016. L'une des explications en est la suivante : **la baisse des cotisations sociales sur les nouvelles embauches en CDI aurait eu un impact plus fort que le Jobs Act lui-même**. En effet, les baisses de charges ne concernaient que les contrats conclus sur 2015. Elles ont été reconduites pour 2016, mais de façon beaucoup plus limitée (deux ans contre trois, avec un plafond d'exonération des cotisations sociales divisé par plus de deux), ce qui peut expliquer un moindre engouement. D'ailleurs, on observe un effet d'anticipation pour le mois de décembre 2015 (tableau 2), avec une très forte hausse du nombre de CDI totalement exonérés (leur nombre est multiplié par près de 4 par rapport à la moyenne des onze mois précédents). Au premier semestre 2016, il y a en moyenne 42 000 embauches par mois qui ont bénéficié de cette exonération contributive de deux ans, soit 31 % du total des embauches en CDI^[1], contre 128 000 en 2015 (en prenant en compte le mois de décembre). En 2015, les contrats exonérés avaient représenté 61 % du total.

Tableau 2. Nouveaux CDI par catégorie (exonérés de cotisations ou pas)

En moyenne mensuelle

	Moyenne Janv-Nov 2015	Déc. 2015	Moyenne Janv-Juin 2016
Nouveaux CDI exonérés (a)	78 324	248 919	32 802
Transformations des CDD en CDI exonérés (b)	27 921	130 324	9 205
Total CDI exonérés (a+b)	106 245	379 243	42 008
Total CDI créés	186 495	450 186	133 532
% CDI exonérés sur le total CDI	57 %	84 %	31 %

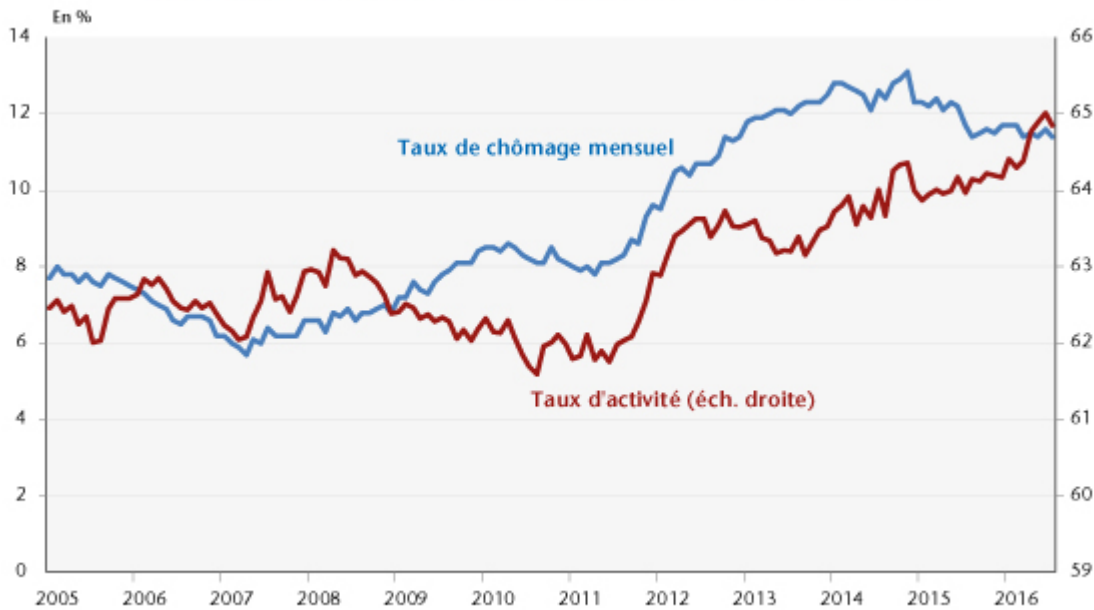
Note : Le mois de décembre a été considéré à part en raison de la forte hausse du nombre de CDI signés pendant cette période.
Source : INPS, calculs de l'auteur.

...mais stagnation du nombre de chômeurs à cause du dynamisme de la population active...

Malgré un marché de l'emploi dynamique, le chômage stagne en Italie depuis la mi-2015, au taux de 11,6 % (graphique 2). Ce paradoxe s'explique par la hausse de la population active : entre juillet 2015 et juillet 2016, la population active s'est enrichie de 307 000 personnes. Plusieurs phénomènes en sont à l'origine :

1. La réforme des retraites qui entraîne un maintien des seniors dans l'emploi ;
2. un effet de flexion : avec le retour de la croissance et l'embellie sur le marché du travail, les travailleurs découragés décident de revenir sur le marché du travail ;
3. l'immigration : le solde migratoire positif a une influence sur le marché du travail. Ainsi, la part des étrangers dans la population active italienne est passée de 10,7 % à 11,1 % entre le premier trimestre 2014 et le premier trimestre 2016.

Graphique 2. Taux de chômage et taux d'activité, 2005-juin 2016



Source : Istat.

En conclusion, même si cela ne transparaît pas dans les chiffres du chômage, l'amélioration du marché du travail italien est incontestable, avec de nombreuses créations d'emploi et une hausse marquée de la population active. Cette embellie sur le marché du travail n'est pas seulement imputable au *Jobs Act*, elle est le fruit de trois facteurs combinés : 1) le retour de la croissance depuis 2015, sous l'effet de la politique ultra-accommodante de la BCE, d'une moindre austérité budgétaire et de la baisse des prix du pétrole ; 2) la baisse de la fiscalité sur le travail mise en place en 2015, et reconduite partiellement en 2016 ; 3) la mise en place du *Jobs Act*. Au vu du tableau 2, on peut d'ailleurs supposer que l'effet de la baisse des charges sociales sur les entreprises a eu un effet plus fort que le *Jobs Act* lui-même.

Après l'embellie de 2015, les chiffres du premier semestre 2016 invitent à la prudence. Le tarissement des créations d'emplois en CDI en 2016 montre que la réforme Renzi n'a pas résolu le problème de fond, à savoir les faiblesses structurelles du marché du travail italien, notamment la

productivité du travail. Pour retrouver de la croissance et de l'emploi, l'Italie doit donc véritablement s'attaquer aux réformes structurelles, et notamment la faiblesse de l'innovation, de la recherche et développement, la faible compétitivité ou encore la sous-capitalisation de ses PME.

[\[1\]](#) y compris les transformations de CDD en CDI

Le quinquennat de François Hollande : enlisement ou rétablissement ?

OFCE

Le quinquennat de François Hollande a été marqué par des difficultés économiques profondes mais également par un début d'embellie cette dernière année de mandat. La France aura donc connu une croissance faible de 2012 à 2014, du fait notamment de la politique de consolidation budgétaire, puis une croissance modérée au-delà.

L'ampleur du choc fiscal en début de quinquennat, dont l'impact négatif sur la croissance avait été sous-estimé par le gouvernement, n'était pas compatible avec une baisse du chômage au cours de la première moitié du mandat.

L'effort d'assainissement des finances publiques aura conduit à un ajustement budgétaire conséquent, en repoussant cependant l'objectif de 3 % de déficit public à la fin du quinquennat.

Selon les calculs de la Commission européenne, le solde structurel français (c'est-à-dire le solde corrigé des effets de la conjoncture) se serait amélioré de 2,5 points sur la période 2012-2016. Malgré tout, cet effort n'a pas empêché la dette publique d'atteindre un point haut historique, et de diverger sensiblement par rapport à celle de l'Allemagne.

La consolidation budgétaire en France et en Europe a eu un impact négatif marqué, de 0,8 point par an en moyenne entre 2012 et 2017. La simultanéité des politiques d'austérité en Europe a amplifié leur impact récessif en déprimant la demande intérieure, mais aussi la demande extérieure.

La politique économique des gouvernements Ayrault et Valls aura été marquée dans un premier temps par une période de hausse importante des prélèvements obligatoires, tant sur les entreprises que sur les ménages, puis par l'inflexion vers une politique de l'offre en 2014. Cette politique, incarnée par le Pacte de Responsabilité et le CICE, porte ses fruits en fin de mandat avec le rétablissement des marges des entreprises mais aura diminué le pouvoir d'achat des ménages et la croissance à court terme.

Après une période de dégradation marquée, les marges des entreprises ont augmenté sur les quatre premières années du quinquennat de l'équivalent de 1 point de valeur ajoutée grâce aux mesures fiscales, et de 1 point supplémentaire du fait de la baisse du prix du pétrole. Le taux de marge dans l'industrie a même atteint un niveau comparable aux records historiques du début des années 2000.

Selon nos prévisions, sur l'ensemble du quinquennat, le chômage au sens du BIT augmenterait d'environ 100 000 personnes malgré 720 000 créations d'emplois, du fait de l'insuffisance de la croissance, conjuguée à la hausse de la population active.

Pour en savoir plus : [« Le quinquennat de François Hollande »](#)

[enlissement ou rétablissement?»,](#) OFCE policy brief 2, 5
septembre